

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro d	de pei	e permis		Date d'inspection		
SUZANNE GODIN 2006018		,			Le 13 août 2021		
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Halte de la Passerelle				(506) 863-4302			
Adresse							
432 rue Centrale Memramcook NB E4K 3S5							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Paula Morin			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers el les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé: k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.		24(1)(k) 13 a			ût 2021	13 août 2021	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. La respor	nsable a dé	cidé d	e faire ι	ine pra	tique imméd	liatement.	
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.		28(2)		13 août 2021		13 août 2021	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. La respor	nsable a dé	cidé d	e faire ι	ın prati	que immédi	atement.	
Commentaires généraux							
Un groupe d'enfant faisait de la lecture dehors à l'ombre. Les enfants se sont lavé les mains et ont mangés leur co	J	Jroupe	e d'enfa	ınt fais	ait des jeu	x d'eau.	
original signé par Paula Morin			Le 13 août 2021				
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e Da	ate					
original signé par Isabelle Daigle			Le	13 ac	ût 2021		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate					